

---

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

---

TOME XCV • 2017

ACTES DU CONGRÈS  
DE QUIMPERLÉ

Patrick KERNÉVEZ

Le « château fantôme » de Quimperlé :  
un réexamen des origines de l'agglomération

QUIMPERLÉ ET SON PAYS

CHANT ET PRATIQUES CULTURELLES EN BRETAGNE

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUES DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

---



## Le « château fantôme » de Quimperlé : un réexamen des origines de l'agglomération

Vers 1050, le comte de Cornouaille, Alain Canhiart, connaît une guérison miraculeuse et concède le lieu où elle est survenue, sa « villa d'Anaurot », aux moines de Redon afin qu'ils y établissent un monastère. Cette cession donne naissance à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, à l'emplacement ou à proximité d'une ancienne résidence comtale, siège d'une circonscription publique d'origine carolingienne. Le site choisi est des plus classiques en Bretagne : un fond d'estuaire où une voie antique franchit un fleuve à l'emplacement d'un gué ou d'un pont, non loin d'un « port ». Ceux-ci sont fréquemment sous le contrôle d'un château édifié sur une butte ou un promontoire. Le cas de la ville de Quimperlé est spécifique : on ne peut la classer au sein des « agglomérations castrales », nées « à l'ombre d'un château », et on hésite toujours sur le lieu d'implantation et même sur la présence d'un château<sup>1</sup>. Cette communication a pour objet de revisiter les différentes hypothèses relatives à l'existence d'un château, attesté au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et de le replacer dans le contexte historique, entre l'émergence de la maison comtale de Cornouaille et l'affirmation des premiers princes de la maison de Dreux, Pierre Mauclerc et Jean Le Roux. On s'interrogera également sur la disparition de cette forteresse dès le Moyen Âge et sur la morphogenèse de l'agglomération quimperloise<sup>2</sup>.

---

1. Sur l'histoire de Quimperlé au Moyen Âge, nous renvoyons aux synthèses de LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle », et de QUAGHEBEUR, Joëlle, « *Possessio et Villa à Sainte-Croix de Quimperlé au XI<sup>e</sup> siècle* », dans Bernard TANGUY (dir.), *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé des origines à la Révolution*, actes du colloque de Quimperlé (2-3 octobre 1998), Brest-Quimperlé, Centre de recherche bretonne et celtique/Association des amis de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, 1999, 260 p., respectivement p. 35-83 et 101-140. Consulter également QUAGHEBEUR, Joëlle, *La Cornouaille du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 2001, 517 p., ici p. 239-270.

2. Je tiens à exprimer ma gratitude à Alain Pennec, président de la Société d'histoire du pays de Kemperle, qui a bien amicalement contribué à m'éclairer sur l'histoire de la ville, à Julien Bachelier, qui m'a apporté son concours lors de la réalisation des illustrations, et à Bruno Isbled pour ses relectures scrupuleuses.

## Un maigre dossier documentaire

L'histoire de Quimperlé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles nous est d'abord connue grâce au cartulaire de Sainte-Croix<sup>3</sup>, compilé dans les années 1120 par le moine Gurheden, alors que l'abbaye se voit contester la possession de Belle-Île par le monastère de Redon. Cette *contentio* amène les religieux à vieillir la date de fondation de Sainte-Croix, placée en 1029 : Hubert Guillotel a estimé que l'événement a eu lieu vers 1050, une vingtaine d'années plus tard<sup>4</sup>. Le cartulaire a été publié il y a plus d'un siècle par Léon Maître et Paul de Berthou<sup>5</sup> ; il a fait l'objet d'une édition récente sous la forme d'un fac-similé<sup>6</sup>. Aux quelque 135 actes de l'édition de 1904, il convient d'ajouter quelques chartes qui figuraient dans le second cartulaire disparu<sup>7</sup> et d'autres dont on trouve des copies dans un recueil de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Le chartier, qui ne contenait déjà plus les pièces originales, a partiellement disparu à la Révolution : les actes qui subsistent ne sont pas antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Une histoire manuscrite de l'abbaye a été rédigée par dom Placide Le Duc en 1682 et publiée en 1863<sup>10</sup>. La mémoire des premiers siècles de Quimperlé a été forgée et transmise par les moines de Sainte-Croix ; elle est à la fois réécrite, tronquée et lacunaire, ce qui peut conduire à la surinterprétation de certaines chartes rédigées par les religieux à l'occasion de contentieux les opposant notamment aux descendants des fondateurs de leur abbaye.

Le comte de Cornouaille Alain Canhiart est un descendant du vicomte Diles, héritier d'un pouvoir d'origine carolingienne, et de Budic, détenteur de l'imposante forteresse de Châteaulin vers l'an mil<sup>11</sup> (fig. 1). Benoît, fils de Budic, épouse

3. British Library, fonds Egerton, ms. 2802.

4. GUILLOTTEL, Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, édité par Philippe CHARON, Philippe GUIGON, Cyprien HENRY, Michael JONES, Katharine KEATS-ROHAN, Jean-Claude MEURET, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014, 598 p., ici p. 135-138. Sur les faux actes des abbayes de Redon et de Quimperlé, l'auteur conclut que les actes en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix ont été falsifiés par les moines qui ont détruit volontairement les chartes originales pour faire disparaître toute trace de leur falsification.

5. MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd. [1<sup>re</sup> éd. Paris, Le Chevalier, 1896], Rennes-Paris, Plihon et Hommay/H. Champion, 1904, 408 p.

6. *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, présenté et introduit par Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Association des amis de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 2014, 469 p.

7. La liste est donnée par MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 303-304.

8. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 79 ; voir la liste des actes dans MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 305-307.

9. Arch. dép. Finistère, 5 H (fonds de l'abbaye Saint-Croix).

10. LE DUC, Placide, dom, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par René-François LE MEN, Quimperlé, T. Claret, 1863, 672 p.

11. Pour tout ce qui concerne les comtes de Cornouaille et leurs relations avec Sainte-Croix, nous renvoyons à la thèse de QUAGHEBEUR, Joëlle, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, qui fait autorité.

Guigoedon, la fille de l'évêque de Vannes ; il est à la fois titulaire du comté et de l'évêché de Cornouaille, avant de transmettre le premier à son fils aîné, Alain Canhiart, et le second à son puîné, Orscand, auquel succède son fils Benoît. Vers 1050, Alain Canhiart règne sur la Cornouaille depuis deux décennies : il est marié à Judith, fille et héritière du comte de Nantes, qui lui a donné plusieurs enfants. Hoël, l'aîné, succède à son père en 1058 : il épouse Havoise, fille du comte de Rennes, et accède au *ducatus* breton, en 1066. Le frère cadet d'Alain Canhiart, Périou, érige un château, un *roc'h*, auquel il donne son nom, La Roche-Piriou, dans la haute vallée de l'Ellé, sur un éperon rocheux, à Priziac, à 17 kilomètres au nord de Quimperlé. Aven, sa sœur, est unie à Huelin d'Hennebont, probable descendant des vicomtes de Vannes, dont la forteresse se dresse sur la butte du Vieil-Hennebont, à une vingtaine de kilomètres à l'est : cette stratégie matrimoniale garantit la frontière sud-est du comté de Cornouaille.

Alain est un redoutable guerrier, affublé du surnom de Canhiart en breton, *bellator fortis* en latin, soit « combattant plein de vigueur » : il fait successivement face aux invasions de son territoire par le duc Alain III, puis par le vicomte Guihomarc'h, avant de mettre fin à la révolte du vicomte Morvan, dans les années 1047-1055. C'est toutefois un homme vieillissant et sans doute malade qui choisit de fonder un monastère à la lisière est de son comté : cet établissement est à la fois une « abbaye-frontière », un « avant-poste religieux » et une « fondation politique » pour Joëlle Quaghebeur<sup>12</sup>. Selon la notice de fondation, Alain Canhiart délaisse aux moines la *villa* de Quimperlé, autrefois nommée *Anaurot*, à la confluence des rivières Ellé et Isole, avec ses dépendances, ses moulins et les taxes qui y sont perçues. Il y ajoute des terres et des espaces forestiers situés à l'ouest et au nord-ouest du lieu, délimitées par des cours d'eau et peut-être bornés par des fossés connus sous le nom de *Cleuz* ou *Clud Guthiern*, avec plusieurs villages et trois lieux de culte<sup>13</sup>. Le pape Léon IX, consulté lors d'une ambassade par l'épouse d'Alain, Judith, et son frère, l'évêque Orscand, lui a enjoint de construire un monastère en l'honneur de la sainte Croix dans le lieu même où il a guéri<sup>14</sup>. Dom Placide Le Duc a considéré, à

12. EAD., « Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1991, p. 5-18, ici p. 15.

13. MAÎTRE, LÉON, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° 1, p. 131 : « *villam Kemperelegium quam antiquitus Anaurot coloni quondam nominaverunt, ubi duo coeunt flumina, Elegium videlicet ac Idol, cum suis omnibus appendiciis adhibuit* ». Sur le *Cleuz Gouziern*, voir HOLLOCOU, PIERRE, PLOURIN, Jean-Yves, *De Quimperlé au port de Pont-Aven. Les noms de lieux et leur histoire entre Isole-Laïta et Aven*, Brest, Emgleo Breiz, 2008, 297 p., ici p. 73-76.

14. MAÎTRE, LÉON, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° 1, p. 130-131 : « *Quo audito, eis congratulans, sancti Petri benedictione data, illos remeare ad propria jussit, scribens viro consulari ut in eodem loco quo per crucem se a morbo liberatum senserat, ad honorem ejusdem monasterium fundaret* ».

la suite de l'historien Bertrand d'Argentré<sup>15</sup>, que le comte aurait cédé sa résidence, son « château », aux moines qui l'auraient bientôt remplacé par leur monastère<sup>16</sup>,

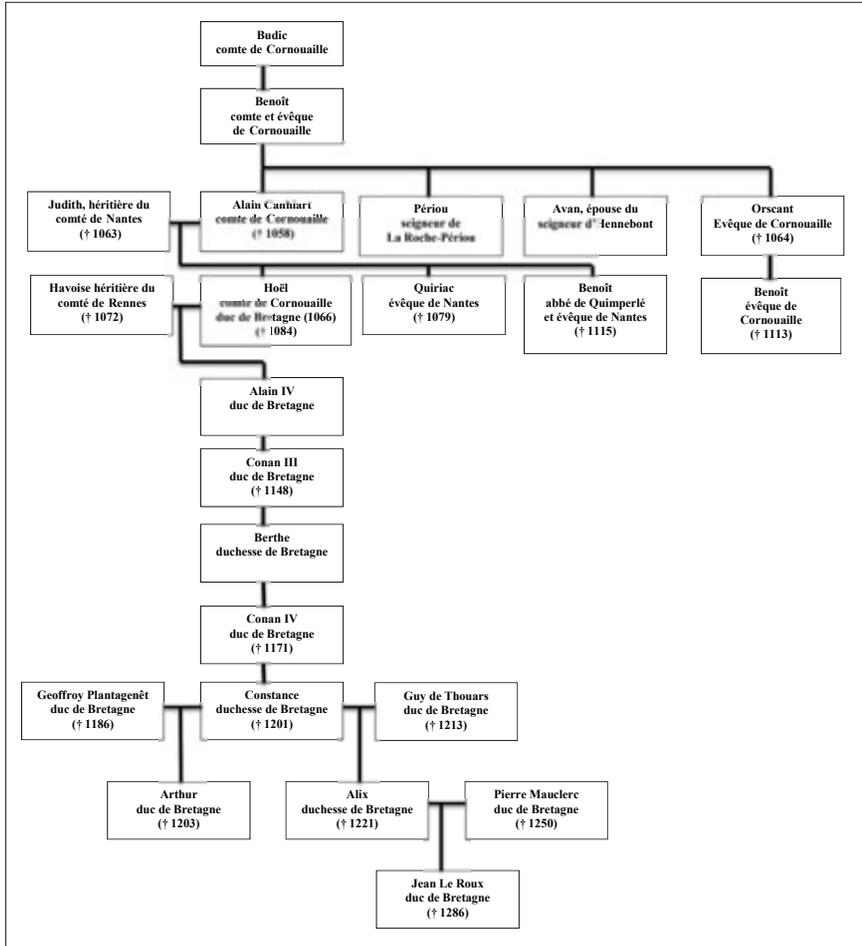


Figure 1 – Généalogie simplifiée des comtes de Cornouaille et des ducs de Bretagne (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

15. ARGENTRÉ, Bertrand d', *Histoire de Bretagne, des Roys, Ducs, Comtes et Princes d'icelle [...]*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, N. Buhon, 1618, 1054 p., livre IV, chapitre 35, p. 222 : « en sa propre maison bastit un monastere en l'honneur de la Sainte Croix ».

16. LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, op. cit., p. 52 : « Il changea donc son chasteau en monastère, comme c'est la tradition commune, et la grande rue qui est proche de nostre église s'appelle encore la rue du Chasteau ».

notamment l'église Sainte-Croix que l'on date de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Selon Joëlle Quaghebeur, le comte de Cornouaille aurait alors cédé des biens relevant de la puissance publique, une *possessio* ou circonscription administrative, aux moines sans toutefois renoncer à toute propriété, comme en témoignent des contentieux ultérieurs, entre les ducs et les abbés<sup>18</sup>.

En donnant une *villa* pour fonder un monastère, Canhiart s'inscrit dans une tradition carolingienne. On sait comment est née l'abbaye de Redon, également dans un site de confluence et en situation de périphérie, de « marche », sur la Vilaine, en 832-834, de par la volonté de Conwoïon, la générosité du *machtiern* Ratuili, avec l'appui du *missus* Nominoé, et l'accord de Louis Le Pieux<sup>19</sup>. En 869, Salomon, autorise les moines de Redon harcelés par les Normands à installer un nouveau monastère à Maxent, près de son *aula* qu'il leur cède<sup>20</sup>. On peut aussi évoquer le cas de Quimper où, selon la vie de saint Corentin, rédigée au XIII<sup>e</sup> siècle, le roi Gradlon offrit au saint son « palais », en remerciement de son hospitalité. Ce *Castrum Beati Chorentini* désigné au Moyen Âge sous le nom de « Tour du Chastel » correspondrait à une enceinte fortifiée de plus de 3 hectares de superficie<sup>21</sup>. D'autres cas de cession de forteresses à des religieux sont avérés, comme à Vitré où Robert cède l'emplacement de son *vetus castellum* aux moines de Marmoutier pour y fonder le prieuré Sainte-Croix, vers 1066-1076, après avoir procédé à un déplacement de son château vers une éminence voisine<sup>22</sup>.

- 
17. L'église restaurée accueille en 1083 les reliques du premier abbé, Gurloës ; son plan à la fois circulaire et cruciforme en fait un *unicum* en Bretagne. AUTISSIER, Anne, « Quimperlé, église Sainte-Croix », *Congrès archéologique de France, 167<sup>e</sup> session, 2007, Finistère*, Paris, Société française d'archéologie, 2009, 371 p., ici p. 318-324. Cf. la présentation d'Alain Pennec dans ce volume.
18. QUAGHEBEUR, Joëlle, « *Possessio* et *Villa...* », art. cit., p. 42-44. Elle considère que l'on dispose de trois versions de la fondation dans le cartulaire et que Gurheden s'est livré à un « nettoyage » des textes, omettant ce qui n'était pas digne d'intérêt ou trop long à copier. Voir également, HENRY, Cyprien, « Genèse et aspects juridiques du cartulaire », dans *Cartulaire de Sainte-Croix...*, *op. cit.*, p. 15-52, qui explique, p. 29, que « le texte du cartulaire est le fruit d'un processus de compilation et de réécriture complexe », intervenu entre 1124 et 1131.
19. BRETT, Caroline, « Redon, abbaye carolingienne », dans Daniel PICHOT, Georges PROVOST (dir.), *Histoire de Redon, de l'abbaye à la ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2015, 431 p., ici p. 50-65. Ricouin, comte de Nantes, et Renier, évêque de Vannes, tentèrent de s'y opposer, prétextant que l'on abandonnait là un « site stratégique », CHÉDEVILLE, André, GUILLOT, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, Ouest-France, 1984, 423 p., ici p. 226.
20. GUIGON, Philippe, *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne/Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 106 p., ici p. 43.
21. TANGUY, Bernard, « Entre légende et histoire (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », dans Jean KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, Toulouse, Société archéologique du Finistère/Privat, 1994, 351 p., p. 41-54, ici p. 44-45.
22. BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 317 p., ici p. 63.

L'abbaye de Quimperlé connaît son apogée dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle : elle bénéficie de la protection du Saint-Siège et des libéralités des comtes de Cornouaille, puis des ducs et des lignages nobles des environs<sup>23</sup>. Les relations sont néanmoins quelquefois tendues entre le prince et l'abbé, notamment entre Alain Fergent, petit-fils du donateur, et son oncle, Benoît, promu abbé de Sainte-Croix en 1066, charge cumulée avec celle d'évêque de Nantes, à partir de 1081 jusqu'en 1114. Lors d'une *calumpnia*, le prélat s'oppose à la volonté du prince de disposer de la moitié du bourg (*burgus*) de Quimperlé, au mépris des titres produits par l'abbé et des témoignages : le duc doit s'incliner mais récupère la moitié des amendes perçues par les moines<sup>24</sup>. Les abbés ont soin de faire confirmer ces donations, en présence de nombreux témoins, par les ducs successifs, Conan III en 1146<sup>25</sup>, Conan IV en 1162<sup>26</sup>, la duchesse Constance en 1184<sup>27</sup> et Guy de Thouars en 1206<sup>28</sup>. Outre l'énumération des possessions de l'abbaye, on apprend par la confirmation de 1146 que Conan III se réserve la propriété d'une place où le marché a coutume de se tenir et s'engage, en cas de vente ou de cession, à en proposer d'abord l'acquisition aux moines de Sainte-Croix<sup>29</sup>. Cette *platea* est l'endroit où se sont déroulés durant des siècles les marchés de Quimperlé, à savoir la place Saint-Michel, dans la Haute-Ville de Quimperlé : dès 1154, le géographe arabe Edrisi évoque au sujet de Quimperlé une « ville petite et animée qui possède des marchés actifs et beaucoup d'industrie<sup>30</sup> ». Ce lieu correspond certainement au *vicus Micael* qui apparaît dans le rentier du cartulaire de l'abbaye vers 1131-1139<sup>31</sup>. Il convient de le distinguer du bourg abbatial, car il paraît déjà constituer un second noyau urbain, un bourg,

23. SIMON, Marc, « Le temporel de l'abbaye Sainte-Croix : possessions et prieurés », dans Bernard TANGUY (dir.), *L'abbaye Sainte-Croix...*, *op. cit.*, p. 85-100.

24. GUILLIOTEL, Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, n° 116, p. 426-427, l'acte est daté entre 1088 et 1113 ; MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° LXXIV, p. 220-222 ; LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 136-137.

25. GUILLIOTEL, Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, n° 155, p. 504-506 ; LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, n° XIX, p. 598-599, analyse p. 207-209.

26. LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, n° XXI, p. 600 ; analyse p. 217.

27. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999, 217 p., n° C 3, p. 45-46 ; LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, n° XXIV, p. 602-603 ; analyse p. 236.

28. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, *op. cit.*, n° Gu 12, p. 151-152 ; LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, n° XXIX, p. 608 ; analyse p. 242.

29. GUILLIOTEL, Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, n° 155, p. 505-506 : « *excepta propria platea in qua mercatum fieri solebat, eo tenore quod si comes a sua manu propriam plateam separare voluerit quatinus nemini det vel vendat nisi Sancte Crucis Kemperelegiensis monachis* ».

30. JAUBERT, Amédée, *Récréation de celui qui désire parcourir les horizons. Géographie d'Edrisi, traduite de l'arabe en français*, 2 vol., Paris, Imprimerie royale, 1840, t. II, p. 352-356.

31. MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° XXX, p. 164-166.

disputé entre le duc et l'abbé<sup>32</sup>. Le duc a ainsi conservé, voire récupéré, des droits en lisière de la ville : on sait qu'il a pratiqué la chasse dans la vaste forêt voisine, car il se préoccupe par ailleurs de la nourriture de ses chiens (*cibus canum*) logés à proximité, dans la rue des Chiens<sup>33</sup>. Les confirmations de 1162 et 1184 reprennent les dispositions de celle de 1146 : un *modus vivendi* se serait, *a priori*, imposé entre le duc et l'abbé. Conan IV abdique en 1166 au profit de sa fille Constance, fiancée par le roi d'Angleterre à son fils Geoffroy. Cette union permet au souverain de mettre la main sur le duché, avant de soumettre tous les barons bretons à l'issue de multiples campagnes militaires et de renforcer le *ducatus* breton. Le projet du Plantagenêt échoue en raison de la disparition prématurée de Geoffroy, en 1186, et de l'élimination de son héritier, Arthur, en 1203, qui favorise l'intervention du roi de France, Philippe Auguste, en Bretagne<sup>34</sup>.

La première mention d'un château à Quimperlé remonte aux environs de 1210<sup>35</sup>. Guy de Thouars, troisième époux de la duchesse Constance, disparue en 1201, et père de l'héritière du duché, la princesse Alix, a confirmé les droits de l'abbé en 1206 à Quimperlé, en présence d'une vingtaine d'ecclésiastiques et de plus d'une dizaine de laïcs<sup>36</sup>. Il entreprend néanmoins d'ériger une *domus* fortifiée sur des terres revendiquées par l'abbaye, ce qui donne lieu à une *contentio*. Un accord intervient entre lui et l'abbé, après une médiation entreprise par l'archevêque de Tours et les évêques de Vannes et de Quimper<sup>37</sup>. Guy de Thouars renonce à ériger

32. Joëlle Quaghebeur évoque même un « bourg ducal », QUAGHEBEUR, Joëlle, « Institutions, société, vie quotidienne », dans *Cartulaire de Sainte-Croix...*, *op. cit.*, p. 55-80 (p. 79). Elle date le rentier de Quimperlé des années 1180.

33. Les moines sont exemptés de cette taxe prélevée en avoine en 1140, MAITRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° XCI, p. 246.

34. EVERARD, Judith, *Brittany and the Angevins : Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 264 p.

35. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, *op. cit.*, n° Gu 22, p. 158-159 (p. 159, note 1) : les auteurs datent cet acte d'avril 1210 au lieu de mai 1214, date qui apparaît sur la copie du xv<sup>e</sup> siècle, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 79, n° 1, fol. 3-3 v°. Guy de Thouars serait mort en avril 1213, selon Le Baud.

36. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, *op. cit.*, n° Gu 12, p. 151-152 ; LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, n° XXIX, p. 608 ; analyse p. 242.

37. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, *op. cit.*, n° Gu 22, p. 158-159 : « *Noverint universitas vestra quod cum maxima contentio orta esset [...] super constructione cujusdam domus quam edificare ceperam et munire volebam in eorumdem monachorum territoriis juxta villam Kerperlegiensem inter rivulum qui dicitur Frotmer in predictam villam in monte, videlicet in Greon, qui situs est in Trevumualadin [...] sopita est in hunc modum, et in bonam pacem redacta, ita quod nec ibi nec infra ambitum ville Kemperlegiensis nec alibi in tota terra abbacie Kemperlegiensis, ego aliquam domum de cetero faciam nec aliquis heres Britannie, nec aliquis alius quem possim impedire aliquam similem domum construere nullatenus attentabit [...]* ». Une traduction est donnée par LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 245-246, d'après sa transcription, p. 604-605.

une forteresse à Quimperlé et met fin à tous les contentieux en cours avec Sainte-Croix. L'acte précise que cette *domus* se situe entre le ruisseau du Froutmour et la ville de Quimperlé sur une montagne dite *en Greon*, en Trélivalaire, trêve de la paroisse primitive de Lothéa, dont relevait Quimperlé avant l'apparition de la paroisse Saint-Michel. Le duc indique que ni lui ni ses successeurs ne construiront une forteresse en cet endroit, pas plus que dans l'enceinte ou le périmètre de la ville de Quimperlé et qu'il empêchera quiconque qui serait tenté de le faire. La localisation, en lisière de la ville et vraisemblablement de la place Saint-Michel, correspond à la Montagne-Saint-Michel ou de Bel-Air, où fut implanté le couvent des Ursulines dans les années 1660. C'est l'emplacement de l'ancien château indiqué par Jean-François-Marie Audran, premier auteur à s'être penché sur l'histoire de la forteresse de Quimperlé, en 1879<sup>38</sup>. Un deuxième contentieux oppose Guy de Thouars à l'évêque de Quimper, vers 1209 : le prince qui a entrepris d'ériger une *domus*<sup>39</sup> sur les terres de l'évêque, à la confluence de l'Odet et du Steïr, accepte après l'intervention de l'archevêque de Tours de la détruire avant de se rétracter et de transiger avec l'évêque, qui renonce à faire démanteler l'édifice moyennant une indemnité et la possibilité pour le prélat de bâtir un marché couvert à proximité<sup>40</sup>.

Les princes ne renoncent cependant pas à leurs desseins. Pierre Mauclerc qui a été uni à Alix de Bretagne, en janvier 1213, engage ou continue une *contentio* avec Sainte-Croix de Quimperlé, avant que n'intervienne un accord, en septembre 1214<sup>41</sup>.

- 
38. AUDRAN, Jean-François-Marie, « Le château de Quimperlé », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. vi, 1879, p. 93-101 ; travail repris par BLOIS, Aymar de, *Notice historique sur la ville de Quimperlé suivie d'une histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix*, 1881, réimp. Paris, Res Universis, 1993, 234 p., ici p. 163-169 ; KERVRAN, Marcel, *D'Anaurot à Quimperlé. 1500 ans d'histoire*, Quimperlé, Société d'histoire du pays de Kemperlé, 1983, 422 p., ici p. 115-116 ; KERVRAN, Marcel, BELLANCOURT, Yves, *Prestige d'une cité bretonne. Quimperlé, les rues du Château et du Gorréquer*, Quimperlé, Société d'histoire du pays de Kemperle, 1990, 537 p., ici p. 153-159.
39. Le terme *domus* est un terme polyvalent, voire polysémique, qui peut désigner une maison mais aussi une demeure fortifiée, un château à motte ou un château secondaire, voir MEURET, Jean-Claude, « Construction et habitat aux confins Anjou-Bretagne du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>, des textes au terrain », dans Daniel PRIGENT, Noël-Yves TONNERRE, *La construction en Anjou au Moyen Âge*, actes de la table ronde d'Angers des 29-30 mars 1996, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1998, 296 p., p. 141-176, ici p. 145.
40. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, *op. cit.*, n° Gu 21, p. 158 ; LA BORDERIE, Arthur de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1888, extrait du *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII/1, 1885, p. 1-87, t. XVII/2, 1887, p. 341-436, t. XIX, 1889, p. 155-285, n° LXXVI, LXXVII, LXXVIII, p. 399-405.
41. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 79, n° 1, fol. 2 v° ; LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2013, 294 p., n° 14, p. 60-62 : « *Noverit universitas vestra quod contentio que vertebatur [...] super quadam platea extra villam de Kemperelle, que dicitur Vetus Castrum, que sita est in propria terra predictae abbatiæ, de assensu et voluntate Aelidis, uxoris nostre, est sopita et ad bonam pacem reducta, ita quod nec nos, [nec] Aelidis, uxor nostra, nec aliquis heres noster,*

Il renonce lui aussi, dans des termes similaires, au traité de 1210, à édifier une *domus* sur la *platea* proche de la ville de Quimperlé nommée le « Vieux-Château » (*Vetus Castrum*) et leur concède cet emplacement pour toujours afin de rétablir la paix entre eux. Les deux affaires sont sûrement liées : elles correspondent à la volonté des princes d'édifier une forteresse en lisière de la ville, sur des terres autrefois attribuées à l'abbé par les comtes de Cornouaille, voire conservées par les princes, si on se réfère à l'acte de 1146. Ce lieu correspond au secteur de la place Saint-Michel, alors en pleine expansion qui doit son appellation à l'église du même nom, à l'origine de la paroisse de la « Placze Saint-Michel ». Ces litiges illustrent le renforcement du pouvoir du prince, parfois soucieux de revenir sur les prérogatives et les concessions autrefois faites aux prélats, comme ce fut également le cas lors de la construction de la nouvelle enceinte de Nantes par Guy de Thouars vers 1207 ou du château de la Tour Neuve dans la même cité par Jean le Roux, vers 1237-1248, quand le duc empiète sur les terres du chapitre et de l'évêque<sup>42</sup>. Dans ces trois cas, nous ne disposons que d'une partie de la documentation et il n'est pas exclu que par la suite Pierre Mauclerc ait érigé une forteresse, une tour ou une maison forte à Quimperlé. À Quimper, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, le duc entreprend à nouveau de construire un château, entraînant des excommunications à l'encontre des agents du duc, un interdit, l'intervention de l'archevêque de Tours et des arbitrages pontificaux avant un compromis autorisant le duc à mener son projet à terme, vers 1453, après un demi-siècle de querelles<sup>43</sup>.

Les ducs successifs ne cessent de renforcer leur présence dans la ville de Quimperlé, comme en témoigne une enquête de 1238 sur les droits du duc et de l'abbé. On y détermine comment doivent être perçues les tailles, les amendes, les taxes et rendue la justice : les témoins indiquent alors qu'Alain Canhiart et son épouse ont jadis donné à Sainte-Croix la ville de Quimperlé, avec les eaux, les viviers, les moulins et autres choses, mais qu'un abbé a ensuite cédé au duc la moitié des tailles, des amendes et des forfaits afin qu'il assure la protection des abbés et du monastère<sup>44</sup>. Le nom du prince qui a arraché de nombreuses concessions à l'abbé

---

*vel in faciendo ibi domum, vel aliquo alio modo, super eadem domo eisdem monachis aliquam molestationem inferamus in posterum, vel gravamen, et remota omni calumpnia super eadem domo, eandem plateam eis concessimus in perpetuum pacifice possidendam [...] ».*

42. EAD., *ibid.*, p. 394-397.

43. KERHERVÉ, Jean, « La ville de l'évêque et du duc (1066-1540) », dans Jean KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper...*, op. cit., p. 55-99, ici p. 66.

44. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne (1237-1286)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014, 388 p., n° 6, p. 49-53 : « *Multi milites, presteri et burgenses, usque ad viginti tulerunt hoc testimonium, et fuerunt concordés et dixerunt quod Alanus, comes Caignart, et Juz, et uxor sua, dederunt villam de Kemperelegio, cum aquis, et piscariis et molendinis et rebus aliis dictae villae pertinentibus, in honore Sanctae Crucis tempore Goerloesii, primi abbatis in dicto loco ; et postea quidam abbas dedit comiti Britanniae*

n'est pas donné : on a vu les abbés résister aux prétentions des ducs depuis Alain Fergent, contrer assez efficacement Conan III et exiger le respect des donations consenties de 1146 à 1206. Guy de Thouars (1199-1213) et plus encore Pierre Mauclerc (1213-1237) ont certainement eu moins de scrupules à l'égard des religieux. La défense de la ville est peut-être assurée dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par l'édification d'une enceinte autour de la Basse-Ville<sup>45</sup>, mais pourrait aussi être le prétexte invoqué lors de l'édification d'une forteresse également destinée à être un « marqueur » ducal au-dessus du complexe abbatial. En 1238, Jean Le Roux (1237-1286) arrache de nouvelles faveurs à l'abbé et au monastère<sup>46</sup>, définissant « une sorte de traité de pariage<sup>47</sup> » : on délimite dès lors le « fief commun » ou « communal » administré conjointement par les officiers du duc et de l'abbé<sup>48</sup>. En 1272, le duc conclut avec les religieux un accord d'association à la gestion et aux bénéfices des moulins, des fours et de la cohue de Quimperlé qui lui échappent encore, à charge pour lui d'en assurer, le cas échéant, la construction et l'entretien : magnanime, il leur concède la moitié du bourg neuf de Bennerven, en terre vannetaise, où il a installé des dominicains, entre 1263 et 1266, et construit un port. Il leur délaisse des droits de pêche sur l'Ellé et l'Isole<sup>49</sup>. La perception commune des taxes dans le « communal » donne encore lieu à des contestations, des procès et des enquêtes, comme en 1421 et 1493-1494<sup>50</sup>. L'évolution constatée à Quimperlé corrobore celle observée partout ailleurs en Bretagne, où l'on enregistre un accroissement du pouvoir ducal, notamment à l'encontre des ecclésiastiques<sup>51</sup>.

Pierre Mauclerc et son fils Jean Le Roux s'évertuent par ailleurs à obtenir la soumission des barons bretons dont la puissance a déjà été amoindrie par Henri II

---

*medietatem talliarum et emendarum forefactorum, ut superius est expressum, ut dictum abbatem et monasterium tueretur et defenderet contra omnes. Hoc fuit gratatum a comite et abbate sine dechance* » Une traduction est donnée par LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 253-257, d'après sa transcription, p. 605-607.

45. Nous ne conservons que des copies partielles de l'enquête de 1238 qui figurait dans le second cartulaire de Sainte-Croix, LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.* Placide Le Duc qui l'a partiellement retranscrite résume ainsi la fin de l'acte (p. 257) : « la ville estant alors fermée, il y avoit une porte nommée *Haëlcune*, sur le port ». Il s'agissait probablement d'une poterne donnant accès au port implanté à la confluence entre l'Isole et l'Ellé, sous l'actuelle place Charles de Gaulle. Voir PENNEC, Alain, TOUPIN, Rémi, *Histoire méconnue du port de Quimperlé et de sa construction navale du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Quimperlé, Société d'histoire du pays de Kemperle, 2015, 234 p., ici p. 7 et 28.
46. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup>...*, *op. cit.*, n° 136, p. 237-238.
47. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloigne, 1981, 406 p., p. 25.
48. *Id.*, « La ville de Quimperlé... », art. cit., p. 104.
49. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup>...*, *op. cit.*, n° 139, p. 239-244.
50. Arch. dép. Finistère, 5H41.
51. LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Rennes, Ouest-France, 1982, 445 p., ici p. 73-76, sur ce qui fut autre fois qualifié d'« anticléricalisme ».

Plantagenêt, entre 1166 et 1179. Ils soumettent de puissants féodaux comme les vicomtes de Léon, dont le fief a été scindé en 1180 et amputé de Morlaix, avant que Pierre Mauclerc ne leur enlève Lesneven, en 1216, les réduisant à une vaine guérilla, jusqu'en 1222. Cette politique affecte directement Quimperlé : la *Chronique de Rhuy*<sup>52</sup> nous apprend de manière laconique que le château de Quimperlé est incendié en 1241<sup>53</sup> par les Léonards (MCCXLI : « *castrum de Kemperle fuit combustum a Leonensibus* »)<sup>54</sup>. On a débattu pour savoir si le terme *castrum* pouvait désigner la ville, close de murailles, ou un hypothétique château de Quimperlé. La seconde solution semble pouvoir être retenue car, dans le premier cas, ces Léonards auraient incendié une agglomération qui était d'abord la propriété de l'abbé. Qui plus est, cet événement n'est pas consigné dans la *Chronique de Sainte-Croix* où apparaît uniquement en 1241 la mention de la naissance du second fils du duc au château de Châteaulin<sup>55</sup>. Il est également permis d'imaginer la destruction et le pillage de la Haute-Ville de Quimperlé, administrée conjointement par le duc et l'abbé. À cette époque, on distingue à Brest la ville, le château et le port (« *villa de Brest et castrum et portus* »)<sup>56</sup> : la première désigne l'antique forteresse romaine qui abrite des bourgeois, des places et des granges et correspondant à ce que l'on nomme aujourd'hui le château alors que le terme *castrum* s'applique sans doute à un réduit fortifié implanté dans un angle de la ville-close. Il en est de même à Châteaulin et à Morlaix où le terme *castrum* désigne alors un château<sup>57</sup> : ce terme, parfois synonyme

52. Ce monastère, proche de la résidence ducale de Suscinio, a accueilli les sépultures de plusieurs des enfants des ducs dont la naissance est consignée dans la *Chronique de Rhuy* : Suscinio est alors la résidence préférée des ducs. Dans le *Chronicon Britannicum* apparaît seulement la mention d'une guerre entre le duc et Hervé de Léon : « *MCCXL Mota fuit guerra inter Joannem Ducem Britannie et Herveum de Leonia* », MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs scavants antiquaires*, 3 vol., Paris, 1742-1746, réimp., Paris, 1974, t. I, col. 111.

53. ARGENTRÉ, Bertrand d', *Histoire de Bretagne...*, op. cit., p. 306, évoque une guerre entre le duc et le vicomte Guyomarc'h de Léon au sujet de la perception de droits maritimes sur ses terres vers 1240 et relate : « qu'ils en vinrent aux armes, et bruslerent le Leonnois, le chasteau de Kemperlé ».

54. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 152. Cette mention est précédée de deux autres en relation avec notre sujet, la même année : « *Nascitur apud Castrum-Lini Petrus secundus filius Joannis Ducis Britannie et Blanchie, in feriatis Pasche. Eodem anno mortuus est Herveus de Leonia durante guerra inter ipsum et Joannem Ducem Britannie, qui habebat consaguineam ejusdem Ducis in uxorem* ».

55. MAÎTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, op. cit., p. 109.

56. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161, n° 2.

57. Les références les plus anciennes pour des châteaux de la région sont les suivantes : Châteaulin, « *castrum quod vocatur Castellin* » (1089-1114), « *Castellum Lini* » (1163) ; Auray : « *castro quod dicitur Alrae* » (1084) ; Hennebont : « *castrum Henbunt* » (ca 1114-1131) ; Morlaix, « *castrum meum quod vocatur Mons Relaxus* » (1128), « *castellum quod dicitur Muntreleis* » (1187) ; Châteauneuf-du-Faou, « *castellum quod vocatur Castellum Novum* » (1187).

de *castellum*, ne fait plus référence après le XI<sup>e</sup> siècle, selon Michael Jones<sup>58</sup> à une ville ou à des défenses urbaines en Bretagne. Lucie Jeanneret relève toutefois que le terme *castellum* pourrait désigner les villes closes de Josselin vers 1104 et de Ploërmel, vers 1116-1142<sup>59</sup>. Si l'usage des termes *castrum* et *castellum*, qui ne sont pas univoques dans les chroniques et les chartes, incite encore à la prudence, celui de *villa* ou *ville* est progressivement utilisé en Bretagne à partir du XII<sup>e</sup> siècle pour désigner un ensemble urbain et non plus un domaine, comme dans l'acte de donation de Quimperlé, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. Il aurait, selon nous, été employé pour l'agglomération de Quimperlé si elle avait été détruite en 1241 : c'est sous cette dénomination qu'elle apparaît dans les actes de 1210 (« *infra ambitum ville Kemperelegiensis* »), 1214 (« *extra villam de Kemperelle* ») et 1238 (« *villa de Kemperele* »)<sup>61</sup>.

La destruction du *castrum* de Quimperlé est attribuable à Hervé III, seigneur de Léon et du Vieil-Hennebont. Elle s'inscrit dans une *guerra* qui l'oppose au duc Jean Le Roux, après la révolte de son parent, Guyomarc'h, vicomte de Léon, et la soumission de son cousin et homonyme, Hervé de Léon, en mars 1240, à Quimperlé<sup>62</sup>. Hervé III perd la vie lors de cette révolte, en 1241. Son fils, Hervé IV, fait la paix avec Jean Le Roux en 1260 puis met fin à plusieurs contentieux, notamment en 1264, quand il s'engage avec Pierre de Bretagne, fils cadet du duc, à ne plus édifier de château à Hennebont<sup>63</sup>. Durant cette même décennie, le duc mate deux autres barons, Alain de Lanvaux et Olivier de Clisson : le duché est enfin pacifié, la construction de forteresses est moins nécessaire.

58. JONES, Michael, « *The naming of parts : remarques sur le vocabulaire des résidences princières et seigneuriales en Bretagne au Moyen Âge* », dans Annie RENOUX (dir.), « Aux marches du palais ». *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, actes du VII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne (9-11 septembre 1999), Le Mans, Publications du LHAM, Université du Maine, 2001, 292 p., p. 45-54, ici p. 47-48.

59. JEANNERET, Lucie, *L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, dactyl., doctorat d'archéologie, 2 vol., université de Rennes 2, 2016, 1 204 p., t. I, p. 525-526.

60. PICHOT, Daniel, « Une enquête d'histoire urbaine. Les villes castrales en Bretagne au Moyen Âge », dans Pierre-Yves LAFFONT (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge*, actes du colloque de Guingamp-Dinan, 28-29 mai 2010, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'émulation des Côtes-d'Armor, 2014, 240 p., p. 175-191, ici p. 185.

61. EVERARD, Judith, JONES, Michael, *The charters...*, op. cit., n° Gu 22, p. 158-159 (1210) ; LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux...*, op. cit., n° 14, p. 60-62 (1214) ; EAD., *Actes de Jean I<sup>er</sup>...*, op. cit., p., n° 6, p. 49-53 (1238).

62. Sur cette révolte, consulter KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon du X<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, dactyl., doctorat d'histoire médiévale, 2 vol., Brest, Université de Bretagne occidentale, 2011, 596 p., p. 175-177 et 191.

63. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup>...*, op. cit., n° 111, p. 204-208.

Ces rares mentions nous montrent un duc combattant les féodaux et cherchant à renforcer sa présence à Quimperlé, jalon indispensable sur la route menant de Nantes à Quimper, fût-ce en empiétant sur les concessions autrefois consenties aux moines par ses ancêtres. La suite du règne du duc Jean Le Roux est moins belliqueuse : on entend plus ensuite parler de *contentio* au sujet du château de Quimperlé, peut-être définitivement détruit, délaissé ou abandonné à l'abbé. Le duc ne se désintéresse aucunement de la localité, comme en témoignent l'implantation des dominicains ou la reconstruction de la chapelle Notre-Dame, mais il choisit de privilégier une résidence construite sur des terres qui n'ont pas autrefois été concédées aux moines et ne sont donc pas sujettes à contestation : il préfère demeurer à 4 kilomètres au sud de la ville, dans le château de Carnoët, isolé en bordure de la Laïta et d'une forêt giboyeuse de 700 hectares qu'il transforme en parc, à l'instar de ceux de Suscinio, Châteaulin, Duault et l'Isle<sup>64</sup>. La forteresse de Carnoët apparaît sous la dénomination de « manoir de Carnoit » en 1272<sup>65</sup> : les investigations anciennes ont permis d'y découvrir des carreaux de pavement qui correspondent à une maison de plaisance fortifiée qui n'est pas sans rappeler le château de Suscinio, première des résidences champêtres des ducs<sup>66</sup>. Le château de Carnoët dominé par les reliefs voisins formait un quadrilatère de 50 mètres sur 30, flanqué de tours aux angles dont ne subsiste que des ruines explorées au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. D'autres demeures ducales sont disséminées dans les domaines des princes, comme celles de Penmur à Muzillac ou de l'Isle à Marzan, à l'est de Vannes, sans compter de multiples manoirs ruraux périphériques<sup>68</sup>. Entre 1262 et 1272, par quatre fois, les comptes de ses domaines

64. COATIVY, Yves, « Le château et la châtellenie de Carnoët au Moyen Âge », dans Yves COATIVY, Fañch POSTIC (dir.), *La forêt de Carnoët (Quimperlé), archéologie, histoire, traditions et légendes*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/Société d'histoire du pays de Kemperle, 2014, 247 p., p. 87-111. La *Chronique de Saint-Brieuc* attribue la construction du parc de Carnoët au duc Jean Le Roux, MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 41 : « *Iste Comes Johannes vocatus Rufus fundavit illa monasteria in Ducatu suo, et ædificavit primo manerium de Succeniou, et etiam Parca de Castrolini Corisopitensis diæcesis, de Duaud, de Carnoet prope Kimperle, et de Insula prope Rocham Bernardi* ».

65. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup>...*, op. cit., n° 139, p. 239-244, ici p. 242 : « *manerio nostro de Carnoet* ». Cette résidence est plus ancienne ; dès 1254, Guillou, forestier de Carnoët, rétrocède au duc une somme de 100 livres qu'il a reçue de l'abbé de Saint-Mathieu, EAD., *ibid.*, n° 70, p. 146. Le duc Conan IV a fondé l'abbaye cistercienne de Saint-Maurice de Carnoët, à l'autre extrémité de la *foreste Carnoet*, vers 1170, MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. I, col. 664-665.

66. Pour une mise en perspective, CASSET, Marie, « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », dans Alain SALAMAGNE, Jean KERHERVÉ, Gérard DANET (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Tours-Rennes, Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires François-Rabelais, 2012, 362 p., p. 161-173.

67. KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, Institut culturel de Bretagne/Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 197 p., p. 170.

68. JEANNERET, Lucie, *L'habitat fortifié et fossoyé...*, op. cit., t. I, p. 158-170.

sont rendus au duc à Carnoët<sup>69</sup> ; le prince, qui y réside ponctuellement, y entretient un châtelain chargé de la gestion de sa résidence, de son parc et des animaux qui s’y trouvent<sup>70</sup>. Le château, fréquemment désigné comme « manoir », est le centre d’une petite châtelainie ducale confiée à un garde assisté d’un forestier et de quelques sergents. La ville voisine accueille le parlement ducal en 1315 ; les agents ducaux y disposent d’un sceau aux contrats dès 1287<sup>71</sup>. Le château de Carnoët est probablement ruiné lors de la guerre de Succession, puis délaissé par les ducs de la maison de Montfort : l’administration des terres de Carnoët est fusionnée avec celle de Quimperlé dès la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>.

## Quimperlé : un site privilégié de fond d’estuaire

Quimperlé est un cas typique de ville de fond d’estuaire, comme de nombreuses autres localités bretonnes<sup>73</sup>. La marée fait sentir ses effets à une quinzaine de kilomètres en retrait de la côte, au fond de la ria de la Laïta qui serpente entre des versants parfois prononcés, offrant un obstacle difficilement franchissable en arrière du littoral. Le premier gué se trouve à Quimperlé, au point de confluence de l’Ellé et de l’Isole. C’est là que, selon la vie de saint Gurthiern insérée au début du cartulaire de Quimperlé, le roi Gradlon concéda un lieu où le saint établit le monastère primitif de la ville qui prit d’abord le nom d’*Anaurot*, vraisemblablement un anthroponyme d’origine galloise, avant d’être désignée en breton sous le vocable *Kemperle*, rendu par le latin *Kemperelegium*, le « confluent de l’Ellé »<sup>74</sup>. Le site correspond à un point de passage obligé : c’est une « ville-pont » où convergent un certain nombre de voies

---

69. JONES, Michael, CHARON, Philippe, *Comptes du duché de Bretagne. Les comptes, inventaires et exécution des testaments ducaux, 1262-1352*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d’histoire et d’archéologie de Bretagne, 2017, 502 p., n° I, p. 38 (octobre 1262), n° VI, p. 78 (septembre 1265), n° XVI, p. 155 (avril 1267) et n° XVII, p. 164 (juillet 1272).

70. COATIVY, Yves, *Servir le duc de Bretagne (1213-1341)*, dactyl., dossier d’habilitation à diriger les recherches, 4 vol., Université de Bretagne occidentale, 2012, t. III, 401 p., ici p. 132, 288, 290, 316. L’auteur utilise les comptes ducaux dont les plus anciens datent de 1262 : les châtelains connus sont : Brohes (1262-1267), Alain Goyon (1288) et Riou de La Bouteillerie (1306). Des capitaines aux fonctions plus spécifiquement militaires succèdent aux châtelains dans les années 1340 : ils sont chargés de la garde de la ville de Quimperlé.

71. *Id.*, *ibid.*, p. 181 et 307.

72. *Id.*, « Le château et la châtelainie de Carnoët au Moyen Âge... », art. cit., p. 103-105.

73. Citons : Auray, Châteaulin, Daoulas, Dinan, Le Faou, Hennebont, Landerneau, Lannion, Morlaix, Plancoët, Pont-Aven, Pont-Croix, Pont-l’Abbé, Pontrieux, Quimper, La Roche-Derrien...

74. MAÏTRE, Léon, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 42-46 ; B. TANGUY, Bernard, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, Chasse-Marée/Ar Men, 1990, 263 p., ici p. 186-187.

et un carrefour routier dès l'époque romaine<sup>75</sup>. L'axe majeur est-ouest relie Nantes et Vannes, deux capitales de cités romaines, à Quimper, autre agglomération de fond d'estuaire. Une autre route file vers le nord, en direction du Faouët mais surtout de Carhaix, capitale de la cité des Osismes, dont Quimperlé est le port le plus proche, à une distance de 45 kilomètres<sup>76</sup>. Des itinéraires secondaires permettent de relier Quimperlé aux *villae* des environs et font de son port un centre d'approvisionnement et de redistribution dès la période romaine (fig. 2).

L'Ellé est à la fois un axe de pénétration depuis le littoral mais aussi une ancienne frontière : sur des dizaines de kilomètres, le fleuve constitue la ligne de séparation entre deux peuples gaulois, les Osismes à l'ouest et les Vénètes à l'est. Les territoires de ces deux peuples sont devenus des cités à l'époque romaine, avec pour capitales Carhaix et Vannes et pour centres secondaires des sites comme Landerneau, Lannion, Morlaix, Quimper, Rieux et Quimperlé. Ces agglomérations, à l'exception de Quimper, demeurent mal connues pour les périodes antiques : elles ont toutes accueilli un château au Moyen Âge, parfois précocement, comme Rieux dès le IX<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>. Le découpage des évêchés a fait que certaines de ces agglomérations se sont retrouvées à cheval sur les territoires de deux diocèses, comme Morlaix et Landerneau. À Quimperlé, les deux paroisses de Saint-Colomban et de Saint-Michel relèvent de l'évêque de Quimper, tandis que les faubourgs de Lovignon et du bourg neuf de Bennerven dépendent de celui de Vannes (trêve de Saint-David en Rédéné).

Une quinzaine de villes de fond d'estuaire bretonnes présente la particularité d'avoir abrité au Moyen Âge un pont, un port et un château<sup>78</sup>. Ce dernier assurait plusieurs fonctions : la surveillance du point de passage dont le franchissement correspondait souvent à un péage, la défense d'un point de vue militaire de la ville, du pont et du port à l'occasion des guerres<sup>79</sup>, une vocation ostentatoire, car la ville relevait d'un seigneur qui signifiait sa prééminence par un certain nombre de marques (château, pilori, fourches patibulaires...), et enfin résidentielle, car ce dernier était la demeure d'un puissant. Le château était d'autant plus fort que la

75. GALLIOU, Patrick, ÉVEILLARD, Jean-Yves, « Voie maritime et voies terrestres dans la Bretagne romaine : une rencontre obligée », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. xc, 2012, p. 265-287.

76. *Id.*, « Le pays de Quimperlé dans l'Antiquité », dans Bernard TANGUY (dir.), *L'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé...*, *op. cit.*, p. 9-15, ici p. 12.

77. GUIGON, Philippe, *Les fortifications du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 65.

78. KERNÉVEZ, Patrick, « Les châteaux et la mer : l'exemple breton », dans Nicolas FAUCHERRE, Delphine GAUTIER, Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *L'eau autour du château*, actes du colloque du château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014, Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne, 2015, 387 p., p. 30-55, ici p. 48-52).

79. Sur les combats de la guerre de Succession autour d'Hennebont, Auray et Vannes, voir CASSARD, Jean-Christophe, « Les villes dans la guerre de Succession », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 85-109.

ville pouvait être riche et vulnérable – il convenait alors d’en préserver les revenus et les taxes –, ses habitants indociles – la présence d’une citadelle pouvait suffire à calmer certaines ardeurs – ou son maître y faire de nombreux et agréables séjours et y préserver ce qu’il avait de plus précieux, famille ou trésor. La topographie a été

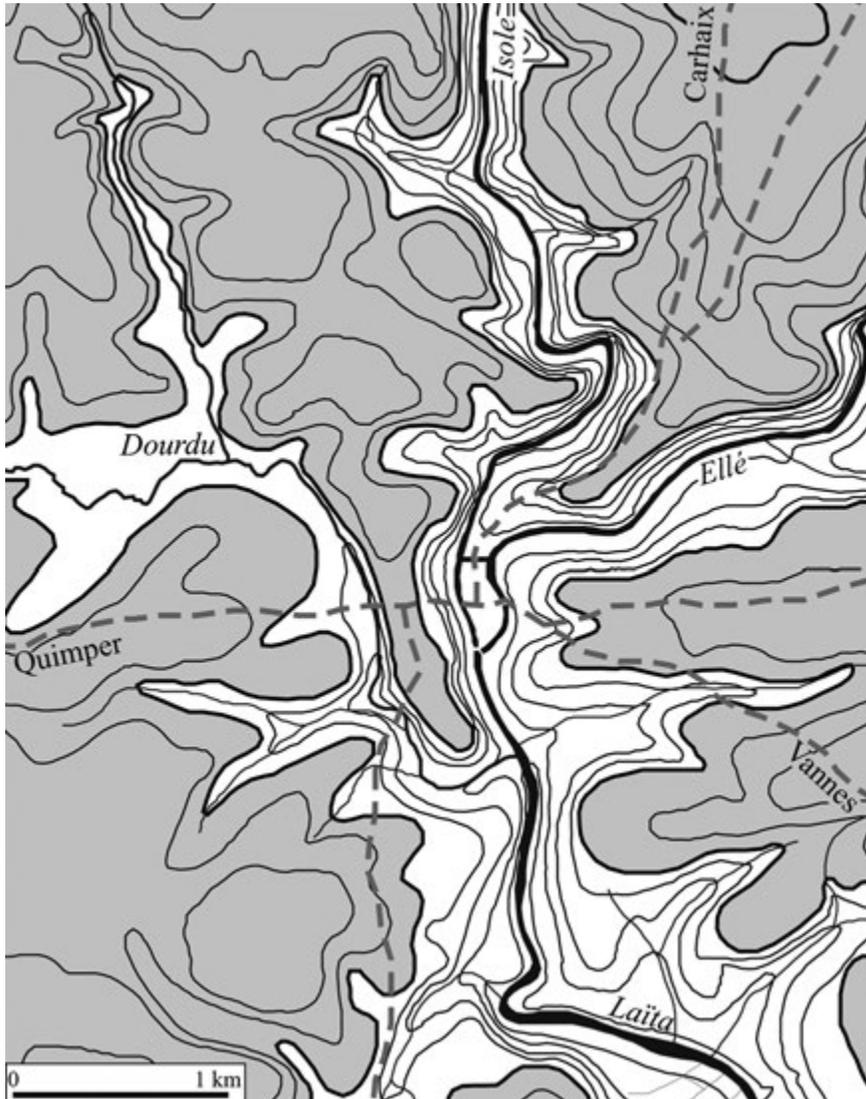


Figure 2 – Topographie, hydrographie et voies anciennes à Quimperlé (en grisé, les altitudes supérieures à 50 mètres)

déterminante dans le choix d'un site castral dominant le pont et le port : un éperon (Dinan), une arrête rocheuse (La Roche-Bernard), une « montagne » (Hennebont, Châteaulin), le sommet ou l'extrémité d'un promontoire partiellement entouré par les eaux du fleuve, d'un affluent ou d'un vallon (Auray), plus rarement l'extrémité d'une terrasse, à quelques mètres tout au plus au-dessus des eaux (Quimper, Lannion), voire un îlot artificiel (Daoulas).

Le site de Quimperlé est particulièrement contraignant : la Basse-Ville s'est développée sur une langue de terre peu élevée de quelques hectares de superficie, immédiatement en amont de la confluence de l'Ellé et de l'Isole qui l'enserrent (fig. 3). Elle reste de nos jours vulnérable aux crues et est dominée par des bas plateaux. Ce relief a façonné la ville dont le développement vers le nord s'est heurté aux pentes du Gorréquer, entre les deux cours d'eau, et à l'est à celles de Kermerrien. Vers le sud, ce n'est guère qu'au XIII<sup>e</sup> siècle qu'ont été conquises les berges orientales de l'Ellé, vers Bennerven, avec l'aménagement du Bourgneuf et l'installation des dominicains : au-delà s'étendent des berges humides, des versants et des étendues boisées, de part et d'autre de la Laïta. La ville s'est avant tout développée vers l'ouest, sur le plateau de Saint-Michel, bordé à l'est par l'Ellé, qui coule 40 à 50 mètres plus bas, et vers l'ouest par le vallon du Froutmour, également appelé Dourdu, un troisième cours d'eau, dont l'encaissement qui était moindre est aujourd'hui partiellement occulté par l'urbanisation et les travaux d'aménagements routiers, ferroviaires et industriels. Le plan cadastral de 1825 témoigne bien de ce caractère dual de l'agglomération. L'observation des photographies aériennes verticales de l'IGN ou de la carte d'état-major du XIX<sup>e</sup> siècle rend également bien compte du relief avec notamment la présence de versants abrupts et boisés. La Montagne-Saint-Michel ou de Bel-Air correspond à un promontoire d'une trentaine de mètres d'élévation, de 200 mètres sur 400 mètres dans ses plus grandes dimensions, soit une superficie d'une dizaine d'hectares. Il est délimité par des abrupts tombant dans l'Ellé à l'est et par de fortes pentes au sud qui s'atténuent en remontant vers le nord. Au septentrion, entre l'ancien couvent des Ursulines (actuel collège Jules-Ferry) et la place Saint-Michel, cet espace est bordé un ensemble de 6 à 10 parcelles d'une soixantaine de mètres de largeur sur près de 200 de longueur, qui forment un croissant reliant les versants du Froutmour aux pentes dominant l'Ellé. Il est tentant d'y voir une délimitation entre l'extrémité du promontoire et le plateau qui le précède, impression renforcée par l'examen des hachures figurant le relief sur la carte d'état-major<sup>80</sup>. Le parcellaire a peut-être conservé la marque d'anciens retranchements de barrage dont la trace n'a pas été totalement occultée lors de l'installation du couvent et de l'enclos des Ursulines, au XVII<sup>e</sup> siècle. La Haute-Ville se développe en avant de ces parcelles

---

80. <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> de l'état-major (1820-1866).

sur une surface d'environ 300 mètres de côté, soit une dizaine d'hectares, près de deux fois plus que le secteur enclos de la Basse-Ville.

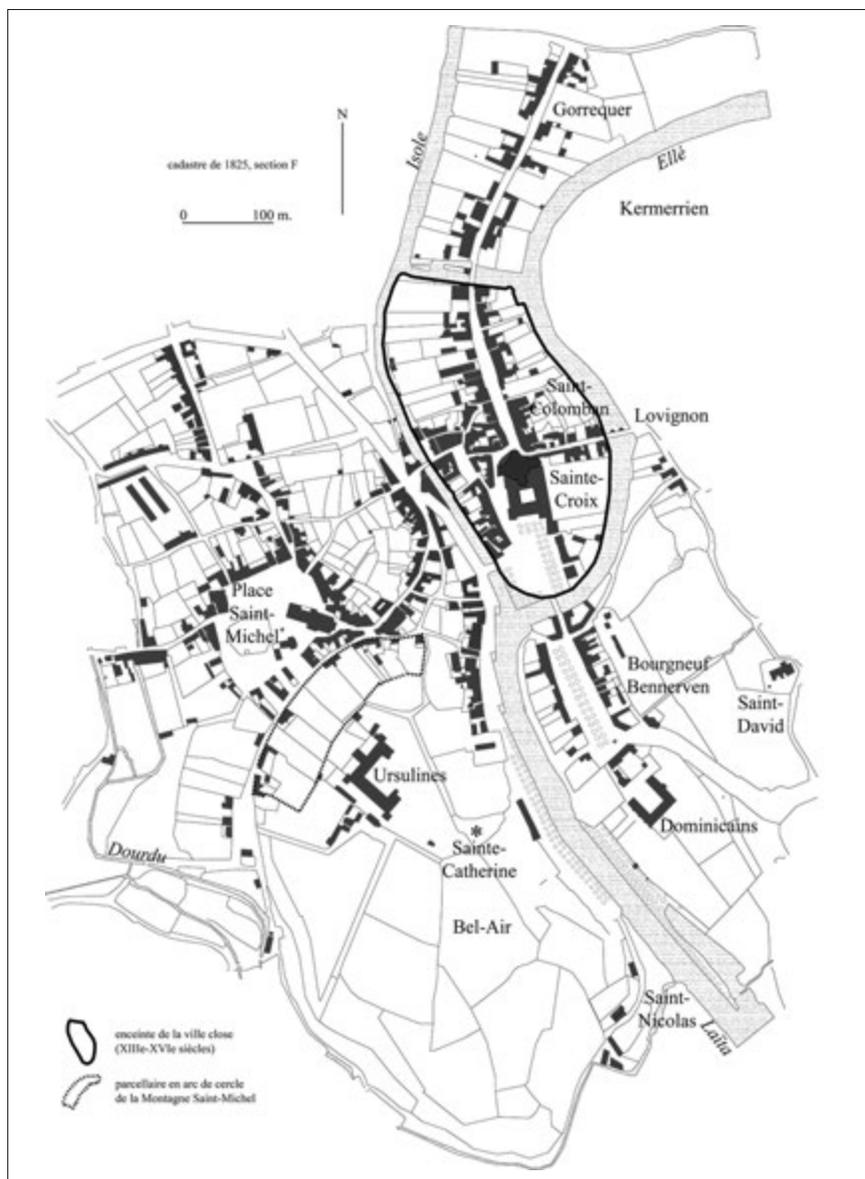


Figure 3 – Topographie historique de Quimperlé d'après l'ancien plan cadastral (1825)

Les investigations archéologiques ont été rares à Quimperlé en dépit d'abondantes trouvailles dans ce secteur<sup>81</sup>. La plus importante est incontestablement la fouille du tumulus de Lothéa, à 3,2 kilomètres au sud de la ville, interprété comme étant la tombe d'un chef de l'âge du Bronze ancien régnant probablement sur une chefferie dont les réseaux d'échange s'étendaient jusqu'à la péninsule Ibérique<sup>82</sup>. Les découvertes de l'âge du Fer sont nombreuses sur le territoire autour de Quimperlé, comme des stèles et des enclos, notamment dans la forêt de Carnoët, véritable conservatoire archéologique<sup>83</sup>. L'agglomération s'est développée à l'emplacement d'un *vicus*, une agglomération secondaire, qui assurait déjà les fonctions de port, de carrefour – avec pas moins de huit itinéraires<sup>84</sup> – et de marché : des vestiges d'habitat ont été découverts sur la rive gauche de l'Ellé, vers la place Lovignon, Saint-David et Kerdaniel. On a mis à jour anciennement dans l'enclos des Ursulines des haches du Néolithique et une pointe de lance en bronze avec un rivet<sup>85</sup>. Par ailleurs, on a signalé l'existence d'un « aqueduc [...] composé de tuyaux de terre » à 300 mètres de cet enclos, en 1860, puis la présence d'une « chaussée [...] composée de très-grosses pierres » sous l'avenue menant de la place Saint-Michel aux Ursulines, en 1879, ce qui avait permis à Jean-François-Marie Audran de conforter sa proposition de localisation du château de Quimperlé à l'emplacement des Ursulines<sup>86</sup>. On a même disserté sur la possibilité que ce *castrum* aurait pu correspondre au camp de Louis le Pieux lorsqu'il vint soumettre le chef breton Morvan, en 818<sup>87</sup>...

La Laïta a constitué depuis la protohistoire un axe de pénétration sud-nord depuis la côte : à Quimperlé, comme à Quimper, Hennebont, Auray et même Vannes, un château permettait de contrôler le gué puis le pont, situé en fond d'estuaire et franchi par l'itinéraire longeant le littoral méridional de la péninsule. Cette surveillance n'excluait pas l'existence de passages par bac plus en aval, comme au Passage près du château de

---

81. Trente-cinq occurrences à la *Carte archéologique* consultée au Service régional d'archéologie, en ligne : <http://atlas.patrimoine.bzh/>. Les découvertes anciennes ont rarement été géolocalisées et aucune opération d'archéologie préventive n'a été menée au cœur de l'agglomération ; les travaux de consolidation des berges de l'Isole en 2014-2015 n'ont pas fait l'objet de prescriptions archéologiques.

82. PAILLER, Yvan, NICOLAS, Clément, MALIGORNE, Yvan, « La forêt de Carnoët : un conservatoire archéologique », dans Yves COATIVY, Fañch POSTIC (dir.), *La forêt de Carnoët...*, op. cit., p. 19-39, ici p. 35.

83. GALLIOU, Patrick, *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère (29)*, 2<sup>e</sup> éd. Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2010, 495 p., ici p. 393-396 ; GALLIOU, Patrick, ÉVEILLARD, Jean-Yves, « Le pays de Quimperlé dans l'antiquité... », art. cit.

84. LE PENNEC, Stéphane, *Étude d'un réseau routier entre Carhaix et l'Atlantique*, dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire ancienne, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, 124 p.

85. DU CHÂTELLIER, Paul, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le département du Finistère*, 2<sup>e</sup> éd., Rennes-Quimper, Plihon, 1907, 392 p., ici p. 356.

86. AUDRAN, Jean-François-Marie, « Le château de Quimperlé... », art. cit., p. 95-97.

87. Sur la difficile localisation de la résidence de Morvan, voir GUIGON, Philippe, *Les fortifications du haut Moyen Âge...*, op. cit., p. 19-20.

Carnoët, ni même la présence d'ouvrages fortifiés destinés à surveiller l'estuaire. Il en était ainsi avec le retranchement protohistorique de Kergastel à Clohars-Carnoët, de plus d'un hectare de superficie, qui faisait face à un autre éperon barré, celui d'Ar-Butten, en Guidel, réoccupé au Moyen Âge<sup>88</sup>. Il convient certainement d'identifier en Quimperlé un centre d'échange dès la protohistoire et sans doute même un centre de pouvoir avec pour cœur un retranchement de type éperon barré occupant l'extrémité du plateau Saint-Michel. Les preuves archéologiques font défaut, mais essentiellement en raison du manque d'investigations archéologiques ; le lotissement de Bel-Air qui occupe une partie du site a été aménagé dans les années 1930. Les travaux récents sur le peuplement de l'âge du Fer et les premières villes de Gaule<sup>89</sup>, aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère, ont montré que les territoires des différents peuples gaulois pouvaient être organisés autour d'une vaste agglomération centrale fortifiée, un *oppidum*, avec des agglomérations ouvertes, des *oppida* satellites et des fortifications de hauteur secondaires, auxquelles il convient de rajouter en Armorique les éperons barrés littoraux<sup>90</sup>. On a récemment identifié sur le site du Château à Péaule (Morbihan), sur la Vilaine, un « possible *oppidum* gaulois », édifié par les Vénètes, aux confins orientaux de leur territoire<sup>91</sup>. À la différence de Quimperlé, unique point de convergence sur l'Ellé, Redon, « n'a pas cristallisé l'essentiel du trafic routier antique routier en basse Vilaine »<sup>92</sup>, sur le cours de laquelle s'échelonnent une agglomération d'origine castrale, La Roche-Bernard, un *oppidum* gaulois, à Péaule, un *vicus* antique auquel succéda un château des rois de Bretagne au IX<sup>e</sup> siècle, à Rieux, et une « ville née d'une abbaye », à Redon.

L'« *oppidum* » de Quimperlé, dont l'existence reste hypothétique, pouvait avoir représenté une superficie de 8 à 10 hectares avec des défenses suffisamment conséquentes pour qu'elles aient présenté un obstacle à l'urbanisation du plateau de Saint-Michel vers le sud à l'époque médiévale. La Haute-Ville se serait essentiellement développée sur le segment de crête en avant du rempart barrant l'éperon, autour de la vaste *platea*, l'actuelle place Saint-Michel. On ignore si c'est là qu'aurait pu être implantée la résidence d'Alain Canhiart, plutôt qu'à l'extrémité du site de confluence en contrebas, dans une zone humide. Le duc Jean Le Roux, faisant suite à la promesse de son père Pierre Mauclerc et de son grand-père Guy de Thouars, aurait cédé le *Vetus*

88. GALLIOU, Patrick, *Carte archéologique de la Gaule...*, *op. cit.*, p. 163.

89. FICHTL, Stephan, *Les premières villes de Gaule. Le temps des oppida*, Lacapelle-Marival, Éd. Archéologie nouvelle, 2012, 160 p.

90. Un aperçu rapide mais récent dans FICHTL, Stephan, LE GOFF, Elven, MATHIAUT-LEGROS, Agathe, MÉNEZ, Yves (dir.), *Les Premières villes de l'Ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays-de-Loire*, catalogue de l'exposition du musée de Jublains (30 avril 2016-31 mars 2017), Jublains, 2016, 175 p.

91. Données issues des travaux de GAUTIER, Maurice, LEROUX, Gilles, DESFONDS, Arnaud, GUIGON, Philippe, « Occupation protohistorique et réseau routier antique en aval de Redon », dans Daniel PICHOT, Georges PROVOST (dir.), *Histoire de Redon...*, *op. cit.*, p. 39-49.

92. *Id.*, *Ibid.*, p. 48.

*Castrum* à l'abbé de Sainte-Croix afin d'apaiser leurs relations. Un silence évocateur entoure cette cession, un peu comme si on cherchait à occulter la mémoire de ce lieu fortifié. Il est possible que les religieux aient entrepris d'en effacer toute trace par le biais d'un démantèlement-nivellement. Lors de l'acquisition de la colline de Bel-Air par les Ursulines, le site était notamment occupé par une métairie détenue par le sieur de Penfrat-Hervou<sup>93</sup> : peut-être avait-il été aliéné par les religieux après que le monastère fut passé en commende, au XVI<sup>e</sup> siècle. L'édification du couvent et de son enclos dans les années 1660 occasionna un remodelage du paysage de l'ancien « Parc Nouel » dont témoignent encore les illustrations du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le centre de pouvoir a vraisemblablement perduré sur la montagne Saint-Michel depuis la protohistoire, même si l'urbanisation a glissé vers la confluence, avec ses ponts et son port. L'*oppidum* pouvait être le siège excentré d'un territoire, entre Isole-Laïta et Aven, ancêtre probable du *Pagus Carnuet*, attesté aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, qui comprenait sept à huit paroisses, plus tard incluses dans la châtellenie ducale de Carnoët : Bannalec, Clohars-Carnoët, Lothéa, Le Trévoux, Baye, Riec, Moëlan et Mellac<sup>94</sup>. On ignore presque tout de la ville antique et plus encore de ce qui advint au haut Moyen Âge. Son positionnement sur la frontière naturelle que représentait l'Ellé, entre Bretons et Francs, a pu amener la restauration de l'ancien retranchement lors des guerres évoquées par Grégoire de Tours dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle et par les annalistes et chroniqueurs francs, entre 751, date de la reprise de Vannes par Pépin le Bref et la désignation de Nominoé comme *missus*, en 831<sup>95</sup>. Cette fortification a pu jouer le rôle de verrou face aux attaques venues de l'est et plus tard de tête de pont, alors que s'effaçait le pouvoir des comtes de Vannes, au X<sup>e</sup> siècle, et qu'émergeait le lignage comtal de Cornouaille, allié aux comtes de Rennes. Indéniablement, vers 1050, Alain Canhiart doit y détenir autre chose qu'une simple résidence afin de contrôler l'un des accès orientaux de son comté et de bénéficier d'une base et d'un relais destinés à favoriser sa stratégie matrimoniale vers Nantes et Rennes. Le cartulaire de Sainte-Croix montre qu'Alain Canhiart a pu se trouver en difficulté face aux invasions du duc Alain III ou du vicomte Guyomarc'h de Léon<sup>96</sup>. Il devait pouvoir compter sur quelques places majeures à Châteaulin, Quimper, Carhaix et sans doute Quimperlé.

93. Arch. dép. Finistère, 39H5.

94. TANGUY, Bernard, « Les pagi bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 371-396, ici p. 391-392.

95. GUIGON, Philippe, « L'arx de Morvan, les *lis* de Salomon et la *domus* de Gradlon : les résidences aristocratiques de l'époque carolingienne en Bretagne », dans Annie RENOUX (dir.), « Aux marches du palais »..., *op. cit.*, p. 29-44, qui cite divers textes relatifs à des forteresses établies dans des marais, sur des rocs escarpés ou des promontoires.

96. Les dates de ces affrontements ne sont pas connues ; on a pu proposer celle de 1030-1031 pour le second, MAÎTRE, LÉON, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 138.

Dans le Morbihan, Lucie Jeanneret a identifié à Rochefort, Josselin, Castennec en Bieuzy, Rohan et Rieux, « un modèle assez cohérent de sites réoccupant des éperons souvent étroits, dominant des cours d'eau (et un pont) et parfois un carrefour de voies majeures [...]. Leur position explique la longévité de ces sites qui n'ont jamais été abandonnés et déplacés, contrairement à des sites implantés dans des espaces plus ouverts [...] »<sup>97</sup>. Une occupation antique est assurée dans trois de ces complexes fortifiés dont la superficie totale enclose pouvait dépasser les 10 hectares. Rieux, principale résidence du roi Alain le Grand, vers 888-903 permettait une surveillance effective de la basse Vilaine, « marche de guerre » où sont survenues plusieurs batailles au IX<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>. Philippe Guigon a recensé plusieurs autres retranchements de type éperon barré protohistorique dont la réoccupation médiévale est avérée, comme à Châteaucé en Plessé (Loire-Atlantique), Villavran en Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine), Orange en Vieux-Vy-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) et Le Mur en Comblessac (Ille-et-Vilaine)<sup>99</sup>. Michel Brand'honneur considère par ailleurs que « la plupart des forteresses du Rennais furent construites sur des sites revêtant déjà au haut Moyen Âge une certaine importance »<sup>100</sup>.

La Haute-Ville de Quimperlé a constitué un second noyau urbain original – le plus ancien, qui sait ? – organisé autour d'une vaste place trapézoïdale, mesurant environ 120 mètres par 100. Cet espace se distingue des habituelles places médiévales, souvent étriquées et ne correspondant parfois qu'à un simple élargissement d'une grande rue encombré par une cohue centrale<sup>101</sup>. On y distinguait trois places : la place aux Porcs, la place aux Vaches et la place au Soleil. On y accédait depuis la Basse-Ville par la Grand-Rue ou rue aux Febvres, actuelle rue Savary. Plusieurs rues rayonnaient depuis cette place en direction des « faubourgs ». Trois lieux de culte sont attestés sur la place Saint-Michel au XV<sup>e</sup> siècle : l'église Saint-Michel, la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption et la chapelle Saint-Laurent<sup>102</sup>. La mention du « vicus Micael » au XII<sup>e</sup> siècle témoigne dès lors de l'existence d'un lieu de culte probablement ancien placé sous la protection de l'Archange et implanté dans un

97. JEANNERET, Lucie, *L'habitat fortifié et fossoyé...*, *op. cit.*, t. I, p. 331. L'auteur rattache fort logiquement le site d'Hennebont à cette série.

98. CASSARD, Jean-Christophe, « La basse Vilaine, une marche de guerre au haut Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. CXI, 2003, p. 29-47.

99. GUIGON, Philippe, *Les fortifications du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 56, 42-43, 48-50, 41 et synthèse, p. 9-26.

100. BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 61-70. Sur la trentaine de « châteaux à grande enceinte topographique » de Bretagne, consulter AMIOT, Christophe, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, dactyl., thèse de doctorat d'histoire médiévale, 4 vol., université de Rennes 2, 1999, t. I, p. 208-238.

101. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 222.

102. COUFFON, René, LE BARS, Alfred, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, Association diocésaine de Quimper, 1988, 551 p., ici p. 358-363.

lieu élevé, parfois siège de foires importantes<sup>103</sup>. La paroisse est dite « *Parrochie de Platea Beati Michaelis* » en 1453 : elle a conservé la mémoire de l'ancienne *platea*<sup>104</sup>. L'église paroissiale se dressait au sein du cimetière au nord de la place ; elle a été détruite au XVIII<sup>e</sup> siècle. La dédicace à Notre-Dame est souvent révélatrice de la présence d'un château : on la retrouve à Morlaix, Brest, Châteaulin, Lesneven, Châteauneuf-du-Faou, Josselin et Hennebont. Ces chapelles castrales correspondent à un premier lieu de culte, près duquel on a souvent favorisé ailleurs la création d'un autre édifice destiné à accueillir une population en augmentation, fréquemment un prieuré confié à des moines d'une abbaye prestigieuse. Notre-Dame a bénéficié des largesses duciales aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ; elle conserve encore une nef du XIII<sup>e</sup> siècle et a accueilli le culte paroissial après la démolition de l'église voisine. La chapelle Saint-Laurent aurait été érigée au XIV<sup>e</sup> siècle. La chapelle du prieuré Sainte-Catherine, qui dépendait de Sainte-Croix, s'élevait plus à l'ouest, au sommet de l'abrupt, dominant la Laïta ; totalement isolée, elle a été détruite au moment de la Révolution.

Si un doute subsiste sur la nature du *castrum* incendié à Quimperlé en 1241, la forteresse située en haut de la Montagne-Saint-Michel disparaît à cette époque de la documentation. Jean-Pierre Leguay n'en a pas retrouvé de mention ultérieurement<sup>105</sup>. Aucun microtoponyme remarquable n'apparaît dans les états de sections du cadastre de 1825<sup>106</sup>. La colline de Bel-Air est désignée sous plusieurs vocables : en *Greon* (XIII<sup>e</sup> siècle), *Roz an Belegen* ou *Ros an Ballegeon* (XVI<sup>e</sup> siècle), en français « Montagne-des-Prestres » (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), Bel-Air (XVII<sup>e</sup> siècle), Montagne-Sainte-Catherine (XIX<sup>e</sup> siècle). Si l'on peut présumer l'existence d'un ancien château au sommet de cette « montagne », sa taille et sa morphologie nous demeurent inconnues. Le couvent des Ursulines a été édifié en retrait des parcelles en arc de cercle qui bordent la rue Brousic et de la route de Clohars, à l'ouest de la place Saint-Michel. L'emprise du château est malaisée à établir : le couvent est situé légèrement en contrebas de la « montagne », dont le point culminant correspond aujourd'hui à un parc préservé lors de l'urbanisation du quartier de Bel-Air. La place Saint-Michel pourrait correspondre à un espace dépendant du château, voire un enclos assimilable à un *castrum* primitif, avec une possible chapelle castrale dédiée à Notre-Dame et une église paroissiale échappant toutes deux à l'emprise de Sainte-Croix, à la différence de la chapelle Sainte-Catherine, ainsi que des églises proches de Trélivalaire et de Lothéa cédées aux moines lors

103. TANGUY, Bernard, « Hauts lieux du sacré et foires en Bretagne », dans *Kreiz 6, Études sur la Bretagne et les pays celtiques : hauts lieux du sacré en Bretagne*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1997, 365 p., p. 307-332.

104. LE DUC, Placide, dom, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix...*, op. cit., p. 635.

105. LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé... », art. cit.

106. Arch. dép. Finistère, 3 P 235/2, états des sections de 1825.

de la fondation du monastère au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>. La Haute-Ville est devenue spatialement plus importante que la Basse-Ville dont le développement a été contrarié par la topographie. Elle accueillait à la fin du Moyen Âge trois des quatre fours de l'agglomération, tandis que plusieurs moulins jalonnaient le Froutmour. La Haute-Ville a été dotée d'un « cerne », une muraille, attestée au XV<sup>e</sup> siècle, qui correspondrait à la délimitation du communal, périmètre à l'intérieur duquel les agents du duc et de l'abbé récoltaient de concert une taille biannuelle<sup>108</sup>. Des enquêtes et des procès décrivent « un vieil mur » remontant depuis la porte de la Basse-Ville sur l'Isole jusqu'à une vieille porte la *Porz an Barz*, se poursuivant jusqu'au *Porz Colcost* et à une « vieille tour », au-dessus du Froutmour, avant de se diriger en ligne droite vers l'hôpital Frémour réédifié au XVI<sup>e</sup> siècle puis de ceindre la place Saint-Michel et la rue Brousic avant de redescendre vers le port. On distingue ainsi ceux qui relèvent du communal et des faubourgs, au-delà des portes et de bornes, comme celui de la rue *Porz an Barz*. Ce mur dont la fonction défensive n'est pas avérée est déjà en mauvais état à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Les murailles de la Basse-Ville apparaissent ainsi comme les principales défenses de Quimperlé au bas Moyen Âge, le « chastel de Quimperlé »<sup>109</sup>. Elles enserrant les 6 hectares du bourg situé entre l'Ellé et l'Isole, la paroisse Saint-Colomban, depuis peut-être le début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'enceinte de Quimperlé était percée de trois portes : une au nord donnant vers le faubourg du Gorrequer, au-delà du canal joignant l'Ellé et l'Isole, une à l'est, celle de Lovignon, en direction du Vannetais et la dernière à l'ouest, donnant vers Saint-Michel et la route de Quimper<sup>110</sup>. Une poterne permettait d'accéder directement au port. L'enceinte servait de refuge à la population de la ville, des faubourgs et de la banlieue. On conforta ces murailles jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle mais, dès 1636, Dubuisson-Aubenay indique : « Il y a eu closture autrefois, dont restent encor quelques quartiers de tours, sur le bout de dedans du pont d'Ellé, et quelques pans de murailles, le long de l'abbaye noire [bénédictine] et à la porte du fauxbourg de Kimper-Corentin<sup>111</sup> ». La tradition veut que ces murs aient été détruits avec l'autorisation du roi vers 1680 et leurs pierres affectées à la construction des quais de la Laïta<sup>112</sup>. Plusieurs maisons prennent

107. MAÎTRE, LÉON, BERTHOU, Paul de, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° II, p. 135.

108. Arch. dép. Finistère, 5H41, enquête de 1493 ; LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé... », *art. cit.*, p. 108-111 ; HÉRY, Amandine, *Essai d'une topographie seigneuriale et urbaine du quartier Saint-Michel de Quimperlé jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle*, dactyl., mémoire de master 1 d'histoire, 2 vol., Université de Bretagne-Sud, 2011, t. I, p. 78-79 et 94-95, avec un tracé qui reste très hypothétique, t. II, p. 28.

109. LE DUC, Placide, dom, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 627, dans un acte de 1408.

110. Pour de plus amples précisions, voir LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé... », *art. cit.*, p. 121.

111. CROIX, Alain (dir.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006, 1118 p., ici p. 317.

112. KERVRAN, Marcel, *D'Anaurot à Quimperlé...*, *op. cit.*, p. 220.

appui sur ces murailles lors de la réformation de 1683<sup>113</sup>. Les portes de la ville ne disparurent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où l'on aménagea la « traverse » de la ville, avec la construction de nouveaux ponts et de la place Royale, actuelle place Charles de Gaulle, à l'emplacement d'un des ports médiévaux de la ville<sup>114</sup>.

La ville de Quimperlé présente ainsi la particularité d'être close de murailles et dépourvue de château dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le duc qui ne dispose plus dès lors de résidence à Quimperlé peut séjourner dans son château de Carnoët, à Sainte-Croix ou chez les dominicains qui ont accueilli la dépouille de Jean de Montfort, père de Jean IV, en 1345. Les défenses de Quimperlé furent renforcées à l'occasion de la guerre de Succession de Bretagne et de ses suites, entre 1341 et 1381, avant d'être ensuite négligées dès le retour à la paix. Elles étaient sans doute suffisamment efficaces pour que le duc n'y érige pas un nouveau château, marque ostentatoire de seigneurie, comme à Saint-Malo, Dinan ou Quimper. La liste des capitaines de Quimperlé de 1344 à 1486 a été établie par Jean-Pierre Leguay<sup>115</sup> : ils étaient logés dans des hôtels urbains et la garnison probablement dans les corps de garde établis pour contrôler les portes de la ville, comme au niveau du pont de l'Isole où l'on mentionne tardivement un « château », à l'ouest de l'abbaye et non loin du « four du château ». On sait que certains châtelets d'entrée de ville étaient appelés « petit château » au Moyen Âge. À Quimperlé, la muraille urbaine constituait en quelque sorte le château, si l'on en juge par l'appellation « rue du château » portée autrefois par la rue principale ou rue de la Plommée, actuelle rue Brémond d'Ars : la population civile cohabita ponctuellement avec une garnison de plusieurs dizaines d'hommes et connut de grosses inquiétudes quand survenait une armée adverse décidée à s'emparer de la ville, comme en 1375<sup>116</sup>. Jean-Pierre Leguay a montré qu'un siècle plus tard, en 1487, quand le roi de France menaçait l'indépendance bretonne, sur une soixantaine de villes, trente-trois étaient défendues par une enceinte et cinquante-trois par un château. Toutefois, au moins quatorze de ces châteaux urbains étaient à l'abandon et certaines enceintes ruinées, en mauvais état ou faiblement défendues, notamment celle de Quimperlé<sup>117</sup>. Seules les principales places de Basse-Bretagne comme Brest, Concarneau, Quimper et Morlaix étaient alors bien entretenues.

---

113. Indication de Robert Le Roy, qui a retranscrit le livre de la réformation du domaine royal de Quimperlé de 1678-1683 conservé aux Archives de Landévennec. Qu'il en soit ici remercié.

114. Le plus ancien plan conservé de la ville a été réalisé à cette occasion, en 1774 ; il est aujourd'hui exposé à la mairie de Quimperlé.

115. LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé... », art. cit., p. 114.

116. *Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, t. VIII (1370-1377), Paris, 1878, 331 p., ici p. 201-212. Quimperlé est désignée sous le vocable « l'isle de Camperlé », p. 201.

117. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge...*, op. cit., p. 188.

## Conclusion

L'existence d'un château à Quimperlé est vraisemblable : il est question dans les textes de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle d'une *domus*, d'un *vetus castrum*, puis d'un *castrum* dont on perd ensuite la trace. Le site caractéristique de fond d'estuaire et la présence d'un éperon, d'une « montagne » dominant le premier franchissement au fond de l'estuaire de l'Ellé autorise à présumer l'existence d'une enceinte de hauteur similaire à bien d'autres en Bretagne. Les exemples sont nombreux concernant la continuité d'occupation entre des fortifications d'éperon protohistoriques et des sites castraux médiévaux. Une typologie stricte amène à distinguer au Moyen Âge les agglomérations nées d'un château, les bourgs castraux, et celles apparues près d'une abbaye, les bourgs abbatiaux : Quimperlé, agglomération duale, pourrait bien relever de ces deux catégories. Une forteresse y aurait précédé le monastère de la Basse-Ville, intégré au sein d'une enceinte urbaine au moment où le *Vetus Castrum* disparaît de la documentation. Seule l'archéologie permettrait de valider l'hypothèse d'un retranchement ancien implanté à Bel-Air et de mieux connaître son rôle dans le développement de l'agglomération autour de la place Saint-Michel jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

Patrick KERNÉVEZ

Université de Bretagne occidentale

Centre de recherche bretonne et celtique (EA 4451-UMS 3554)

## RÉSUMÉ

Quimperlé, ville cornouaillaise de fond d'estuaire, est d'abord connue des historiens pour son abbaye, Sainte-Croix, fondée à l'emplacement d'une de ses résidences par Alain Canhiart, comte de Cornouaille, vers 1050. L'édifice a été édifié en Basse-Ville, sur la langue de terre où confluent l'Ellé et l'Isole, en contrebas de la Montagne-Saint-Michel où se trouve la Haute-Ville dont on considère qu'elle s'est essentiellement développée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est là que se trouvaient un *vetus castrum* et une *platea* : les ducs de Bretagne essayèrent d'y construire, une *domus*, un château, au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils durent y renoncer suite à une *contentio* engagée par les religieux qui furent obligés de partager les revenus de la ville avec les princes au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Hormis trois mentions, en 1210, 1214 et 1241, on ignore tout de l'histoire et plus encore de la physionomie du château que l'on situe usuellement à l'emplacement du couvent des Ursulines édifié dans les années 1660. La topographie des lieux permet néanmoins d'envisager l'existence d'un éperon barré dominant le premier franchissement de l'Ellé. Il convient probablement d'y reconnaître un centre de pouvoir ancien délaissé, d'un point de vue militaire et résidentiel, d'abord vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle avec successivement la cession de Quimperlé aux moines de Redon et l'accession des comtes de Cornouaille au *ducatus* breton, puis, vers les années 1250, quand le duc Jean le Roux se fit construire ou réaménager un manoir de plaisance fortifié à quelques kilomètres au sud, dans la forêt de Carnoët.